

Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du Samedi 1er mars

DISCOURS DE MADAME R. DE BACKER-VAN OCKEN - Ministre de la Culture néerlandaise et des Affaires flamandes.

Je tiens en premier lieu à remercier Madame GIROUD de son aimable invitation et à la féliciter d'avoir eu le courage de réunir ici les femmes-ministres et ce à propos d'un thème qui provoque tout de même encore toujours des réactions incalculables.

Mme GIROUD a eu, en tant que femme, mais aussi de par ses activités professionnelles et de par son action au gouvernement, l'occasion d'étudier les divers aspects des problèmes qui se posent en matière d'émancipation de la femme.

Nous lui saurons gré de nous avoir invitées à procéder ici à un examen d'ensemble de la situation féminine dans nos pays respectifs et d'échanger nos vues sur les difficultés que nous éprouvons, sur les problèmes auxquels nous sommes confrontées, sur les vœux, aussi, et sur les espérances que nous formulons toutes.

Mais je me souviens d'avoir lu sous la plume d'une poétesse russe, l'invocation suivante : "J'ai combattu longtemps pour que la femme puisse prendre la parole, mais dîtes-moi, seigneur, comment je pourrais la lui reprendre...!"

C'est pourquoi je me propose, avec votre assentiment, d'être brève et de ne pas me poster longuement au pied du mur des lamentations.

Si la situation de la femme belge a évolué favorablement, je dois en toute honnêteté souligner immédiatement que cela est dû en ordre principal à l'action d'importantes organisations féminines, dont certaines sont à l'oeuvre depuis quelque quatre-vingts ans.

L'on pourrait définir leurs objectifs comme suit :
D'abord, éduquer la femme; c'est, en effet, une tâche que les pouvoirs publics ont complètement négligée, jusqu'il y a quelques décennies à peine.

Ensuite, apprendre aux femmes à assumer des responsabilités dans leur propre foyer et les rendre conscientes de la mission qui leur incombe aussi au dehors, dans leur milieu professionnel et dans la société.

J'ai, quant à moi, oeuvré des années au sein d'une des organisations féminines les plus importantes de mon pays, à savoir la Ligue des Femmes Ouvrières Chrétiennes. Des années

durant, j'ai donné un peu partout des cours, sur l'éducation des enfants, sur les questions familiales, sur la vie culturelle, sur la situation juridique de la femme. Est-ce assez dire que j'ai pu suivre, et de très près, cette évolution des organisations féminines et la prise de conscience progressive des femmes ?

Mais pour chaque mouvement d'émancipation sonne tôt ou tard l'heure de vérité ; il en fut ainsi de l'émancipation ouvrière, il en est ainsi, maintenant, de l'émancipation de la femme.

Si tant est que nous soyons convaincues d'être à même de fournir une contribution propre au développement de la société, nous devons par là-même nous déclarer disposées aussi à assumer nos responsabilités, j'entends : nos responsabilités au plan politique.

Lorsqu'il y a six ans je fis, comme nouveau membre du Sénat belge, mon entrée dans la vie politique active, je me suis occupée tout particulièrement des problèmes d'éducation, de culture, d'aide au développement et de justice.

Pourquoi de tels sujets de préoccupation ? Parce que j'étais persuadée que la femme a une mission importante à accomplir dans le sens de l'humanisation de notre société ! Nous avons, nous femmes, beaucoup d'imagination - et combien souvent ne nous le reproche-t-on pas ?

Nous savons faire preuve de créativité, nous nous préoccupons de l'habitabilité de notre monde. C'est que pendant des siècles la femme a été la pourvoyeuse de soins dans tant de domaines, et cela nous a appris à nous intéresser au sort des autres. Nous avons appris à écouter les autres. Nous n'irons pas aussi loin que le poète français André Breton, qui se demandait : "Le féminin représente-t-il le dernier espoir de notre civilisation ?"

Qu'il me soit d'ailleurs permis d'observer en passant que jamais peut-être dans l'histoire, la femme n'a été tant traitée comme "femme-objet" que de la part des surréalistes dont Breton fut le pape...

Mais notre apport, le fait que nous déplaçons par-ci par-là quelque accent, nous paraît indispensable à l'humanisation de notre société.

.../...

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

A l'heure actuelle, des hommes et des femmes toujours plus nombreux croient fermement qu'une collaboration harmonieuse de l'homme et de la femme est indispensable, qu'à tous les échelons hommes et femmes doivent assurer ensemble leurs responsabilités, parce que vraiment - et c'est sans doute plus qu'une simple boutade - l'éducation des enfants est une chose trop importante pour qu'on la confie uniquement aux femmes, et la construction de la société est une chose trop importante pour qu'on l'abandonne entièrement aux hommes.

Un nombre sans cesse croissant de femmes prennent part à la vie politique belge ; le nombre de femmes au Parlement a plus que doublé aux dernières élections. Il faut d'ailleurs préciser que cela est dû notamment aux mesures qui ont été prises au sein des partis politiques, sous la pression de l'opinion publique, afin d'assurer aux femmes des chances réelles d'élection.

Sans doute ne dois-je pas souligner l'importance de la présence des femmes au Parlement, lorsqu'il s'agit de modifier la législation existante, notamment dans le domaine du droit civil et de la législation sociale, trop souvent fondés encore sur des conceptions traditionnelles.

Lorsque j'ai choisi, jadis, de participer aux travaux de la Commission Sénatoriale de la justice, c'était, vous vous en doutez, parce que plusieurs projets et propositions de loi importants s'y trouvaient à l'examen, notamment en vue d'éliminer les discriminations en matière d'autorité parentale et de tutelle. En matière de divorce, la loi de 1974 a, tant du point de vue pénal que civil, éliminé toute discrimination entre homme et femme à propos de l'adultère.

En ce moment, la Commission étudie la modification des régimes matrimoniaux, de façon à ce que l'homme et la femme puissent gérer également les biens communs.

Des amendements s'imposent encore dans le domaine du droit social. Il importe encore d'assurer l'application du principe "à travail égal, salaire égal".

Depuis 1971, chaque ouvrière belge peut faire valoir en justice des droits à un salaire égal. Mais, dans la pratique, la discrimination demeure possible par le recours à toutes sortes de classifications.

Dans le domaine de la sécurité sociale, nous connaissons en Belgique l'égalité absolue tant en ce qui concerne les pensions que les allocations familiales et l'assurance maladie-invalidité.

Ce n'est pas le cas du pécule de vacances, celui-ci étant calculé sur la base du salaire réel et, comme je viens de l'indiquer, les salaires féminins sont encore, dans la réalité, inférieurs.

Il convient d'ailleurs de relever, de ce point de vue, qu'à la fin de l'année dernière, une Commission du Travail de la Femme a été instituée ; elle peut soumettre au Ministre de l'Emploi et du Travail des propositions concernant tous les problèmes se

rapportant au travail de la femme.

Je voudrais, pour terminer, vous dire ici, comme je l'ai déjà déclaré au Parlement belge, qu'à mon sens des progrès énormes ont été enregistrés du point de vue de l'égalité juridique entre hommes et femmes, et qu'un certain optimisme se justifie pour l'avenir. Mais nous devons demeurer vigilantes.

Les moyens juridiques importants sont acquis, ou en voie de l'être. Mais le pas le plus important devra être fait dans les années à venir. En effet, dans quelle mesure cette égalité juridique - j'allais dire : théorique - se traduira - t-elle en égalité de fait ?

Ceci dépendra essentiellement d'un changement de mentalité, qui doit maintenant se poursuivre. Ce changement de mentalité devra être, dans une large mesure, le fait des hommes, mais, plus encore, je tiens à le souligner, des femmes memes.